

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DE GIRONDE SENIOR 6x6 Saison 2023/2024

Art 1 : Généralité

Nom de l'épreuve	Championnat départemental Sénior 6x6
Catégorie	Sénior 6x6 Féminin ou Masculin
Abréviation	En première phase R2F, R2M En seconde phase ARM
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin ou Masculin
Référent commission CDVB33	DELAVault Laurent

Art 2 : Révisions du document

Révision	Description	Date
Version 1	Création	25/10/2023
Version 2	Correction hauteur filet masculin / Mention FDME simplifiée	21/02/2024

Art 3 : PARTICIPATION DES GSA

L'ensemble des GSA appartenant au CDVB33, au territoire Girondin, ainsi que les clubs des départements limitrophes ne disposant pas de championnat dans cette catégorie d'âge.

Art 4 : licences des Joueurs (ses)

Type de licence autorisée	Compétition extension Volley
Type de licence de mutation autorisée	Nationale régionale et exceptionnelle
<u>Catégories autorisées</u>	
Master	Oui
Senior	Oui
M21	Oui
M18	Avec un simple surclassement
M15	Avec triple surclassement * pour les garçons et double surclassement pour les filles

Art 8 : règle de jeu

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrites sur feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs(es) mutées	3 *
Nombre maximum de joueurs(es) étrangers	Illimité
Nombre maximum de joueurs dans le collectif	12

* Sauf dérogation accordée par la sportive sénior en cas de disparition d'une équipe d'un club et fusion avec un autre.

Art 6 : Calendrier

En masculin

Phase 1	D'octobre 2023 à mi-mars 2024
Phase 2	De mi-mars 2024 à mai 2024

En féminine

Phase unique	D'octobre 2023 à mai 2024
--------------	---------------------------

Art 7 : Formule Sportive

En masculin

Phase 1	Le championnat se fait en match aller, sur 13 journées.
Phase 2	Répartition en 3 poules de niveau : Accession régionale, les 4 premières équipes de la phase 1 Départemental 1, les équipes classées 5 à 8 Départemental 2, les équipes classées 9 à 13 On joue dans chaque poule les matchs retour de la phase 1 avec conservation de tous les points de la phase 1 uniquement.

Règles officielles du jeu en 6x6.

6 changements / sets : un joueur ne peut lors du même set remplacer deux joueurs différents sauf libéro.

Art 8 : règle de jeu

3 sets gagnants de 25 points, 5^{ème} set en 15 points.

Pas de temps morts techniques.

2 temps morts (30 secondes) par sets pour chaque équipe.

Art 9 : Terrain, aire de jeu, hauteur de filet et ballons.

Les dimensions du terrain, de l'aire de jeu et la hauteur de filet

- Terrain de jeu : 18x9m
- Aire de jeu : 20x11m
- Hauteur de filet : 2m24 féminin ; 2m43 en Masculin.

Art 10 : Ballons

Type de ballon autorisé	Molten, Mikasa ou Kipsta Voir article 15 RGS
GSA devant fournir les ballons	GSA qui accueille la rencontre
Nombre de ballons à disposition pour échauffement	6 à 12 par équipe
Nombre de ballons par rencontre	1

Art 11 : Feuille de match

La feuille de match doit être remplie en amont de la rencontre par les deux GSA sous la supervision de l'arbitre désigné par la CDA.

Seule la licence « Compétition Extension Volley-ball » permet l'inscription du joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneurs, entraîneurs adjoints) doivent être titulaire d'une licence encadrement extension éducateur, arbitre, ou soignant correspondante à la fonction exercée.

Les entraîneurs de chaque équipe doivent signer la feuille de match.

Les capitaines de chaque équipe doivent signer la feuille de match deux fois :

- Avant la rencontre pour valider la composition de son équipe.
- Après la rencontre pour valider les remarques et le résultat de la rencontre.

L'arbitre signe la feuille.

L'utilisation de la feuille de match électronique simplifiée est fortement recommandée et sera rendue obligatoire après décision favorable lors de la prochaine AG en 2024.

Art 12: Communication des résultats

GSA responsable de la saisie des Résultats et de l'envoi de la FDM	GSA recevant la rencontre
Envoie de la FDM	Au plus tard dans les 3 jours suivant le match
Saisie sur site FFVB	Au plus tard le lendemain suivant le match
Envoyer par mail (scan ou photo) la feuille de Match à l'adresse mail suivante : laurent.delavault.ld@gmail.com , préciser un objet clair du type : Numéro du match - date. Copie à contact@volley-gironde.fr	

Art 13 : Arbitrage

Il y a un arbitre officiel désigné par la CDA pour ces rencontres. En cas d'absence de l'arbitre désigné, le club doit fournir un arbitre ou demandé à un joueur recevant d'assurer l'arbitrage.

L'arbitre devra se présenter 45 min avant la rencontre.

En amont de la rencontre l'arbitre remplira la fiche de présence en apposant son nom, son numéro de licence et sa signature sur la feuille de match dans les cadres réservés à cet effet.

Art 14 : Forfait / pénalité et report de match

Toute équipe ne se présentant pas au match sera déclarée forfait sauf si elle a prévenu au moins 24h avant l'horaire du match. Dans ce cas elle perd par pénalité.

Le match ne sera pas rejoué sauf en cas de force majeure à étudier par la sportive.

Les demandes de report doivent passer par le site fédéral. Dans le cas où une date n'a pas encore été trouvée, il faut indiquer la date du 30/06/2024.

Pour toute communication concernant les matchs, les personnes suivantes doivent être informées.

- L'équipe adverse
- La sportive laurent.delavault.ld@gmail.com
- La commission arbitrage arbitres.cgvb@gmail.com
- Le comité contact@volley-gironde.fr

Art15: Classement et accession

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes dans chaque poule

Rencontre gagnée 3/0 ou 3/1	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdu 2/3	1 point
Rencontre perdu 0/3 ou 1/3	0 point
Pénalité	-1 point
Forfait	-3 point

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants

1. Nombre de victoires
2. Quotient du nombre de sets gagnés et du nombre de sets perdus
3. Quotient du nombre de points gagnés et du nombre de points perdus

Le premier du classement sera déclaré vainqueur de la compétition.

Seuls les Clubs Girondins peuvent prétendre au titre de Champion de Gironde. Le Club Girondin le mieux classé sera Champion de Gironde.

L'accession à la régionale sera proposée à la première équipe répondant aux critères de montée en termes de volonté et de limitation par une équipe déjà dans le niveau supérieur.

Art 16 :Contacts

Responsable de la Catégorie Sénior :

DELAVALT Laurent laurent.delavault.ld@gmail.com

0651 79 94 08

Secrétariat Comité contact@volley-gironde.fr

05 56 52 83 12